



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 novembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,
Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*,
Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : M. Jean PALLUD

Date d'affichage : 26 NOV. 2021

**OBJET : INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF POUR 2022**

INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2022

Monsieur le Président expose que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, il peut sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au conseil de la communauté d'ouvrir, dès le 1^{er} janvier 2022, des crédits d'investissement sur le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

Sur le budget général :

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour 2021 s'élèvent à 14 213 686 €.

Qu'ainsi le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme, soit 3 553 421 €, avant l'adoption du Budget pour 2022.

Il est proposé la répartition par chapitre et les montants suivants :

- Chapitre 20 (y compris 204) : Immobilisations incorporelles : 525 000 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1 000 000 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 2 028 421 €

Sur le budget assainissement :

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour 2021 s'élèvent à 2 317 472 €.

Qu'ainsi le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme, soit 579 368 €, avant l'adoption du Budget pour 2022.

Il est proposé la répartition par chapitre et les montants suivants :

- Chapitre 20 (y compris 204) : Immobilisations incorporelles : 60 000 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 220 000 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 299 368 €

Sur le budget eau :

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour 2021 s'élèvent à 3 133 094 €.

Qu'ainsi le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme, soit 783 273 €, avant l'adoption du Budget pour 2022.

Il est proposé la répartition par chapitre et les montants suivants :

- Chapitre 20 (y compris 204) : Immobilisations incorporelles : 63 000 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 120 273 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 600 000 €

Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le 26 NOV. 2021

ID : 074-247400112-20211123-D_2021_111-DE

2021-111 FINANCES/ INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUD

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon la répartition précédemment exposée

Acte certifié exécutoire le : 26 NOV. 2021
Le Président
Xavier BRAND

